



ici

Information aux Citoyens Illadais

Bulletin n° 6 - Automne 2002

Éditorial : L'Aménagement du Bourg ne se fera pas en Septembre.

Le bulletin municipal, paru en avril, nous annonçait que les travaux pour l'aménagement du bourg débuteraient au mois de septembre. Or, il seront retardés et commenceront, semble-t-il, au début de l'année 2003. Ce retard s'expliquerait par la « nécessité éprouvée par la municipalité de contrôler minutieusement tous les points du projet ».

Toutefois, le 11 juillet, le conseil municipal votait une dépense supplémentaire de 700 euros (4 591,70 F) destinée à régler la facture d'une étude réalisée par un géomètre sur le bourg. Le 1^{er} août, une équipe de la Direction Départementale de l'Équipement est venue effectuer des relevés dans le bourg pour constituer le dossier du projet d'aménagement de la traversée d'Illats, l'avant projet étant terminé depuis avril 2002. Ce dernier pourrait être consulté par les citoyens - comme cela s'est fait dans d'autres communes - si la municipalité le voulait.

Quelles sont ses grandes lignes ? Nous savons que le virage du monument aux morts sera élargi et que les trottoirs pavés seront recouverts d'un béton désactivé (il s'agit d'un béton comportant des gravillons apparents que nous pouvons voir dans le centre de LANGON, ou dans le bourg de Saint Michel). En ce qui concerne la rénovation de la route, il suffit de se référer au bulletin communal. En outre, le coût des travaux serait conforme à l'annonce faite lors du conseil municipal du 2 juillet 2001, à savoir : 4 340 000 F (661 628,28 Euros) pour l'assainissement, et les trottoirs pris en charge par la commune, et 2 985 000 F (455 060,32 Euros) pour la rénovation de la route financée par le Conseil Général.

Décidément, ce dossier met en évidence l'absence de transparence et l'usage du secret que nous constatons dans tous les domaines de l'action municipale. Bonne lecture à tous !

Le bureau

La Rentrée.

A l'Ecole d'ILLATS.

Nos enfants ont repris le chemin des Ecoliers !

Certains angoissés à l'idée d'emprunter pour la première fois cette route encore inconnue ! D'autres retrouvant rapidement les habitudes laissées deux mois auparavant.

Impatients nous l'étions tous ! Curieux aussi bien sûr.

Pourquoi ?

Tout simplement, parce que durant l'été la cour de l'école devait subir « une cure de jouvence ! »

Une cour flambant neuve ! Dalles amortissantes et gazon synthétique !

Une cour toute neuve, une classe supplémentaire.....gageons que ce cru 2002 soit annonciateur d'une année scolaire enrichissante.

A PODENSAC.

Bonne rentrée également aux enfants de la commune qui fréquentent le collège de PODENSAC : quarante trois d'entre eux prennent le bus. L'Association Sportive du collège perçoit une subvention de la part de notre municipalité d'un montant de 107 euros (701,87 F).

En comparaison, l'Ecole Libre de CERONS, Association Education Populaire, et l'Association Rambaud (LA BREDE) ont reçu respectivement les sommes de 252 euros et 130 euros. Combien d'enfants d'ILLATS vont dans ces deux écoles ?

Mais, connaissez vous la salle de sports du Collège de PODENSAC ? Entre autres activités, cette salle sert aux différentes associations du canton. Elle est gérée par le Syndicat du Collège de PODENSAC, qui regroupe 11 communes, et son secrétariat se trouvait dans la mairie de PODENSAC, ce qui, à première vue, paraît tout à fait logique selon le principe de proximité. Rien de plus normal que d'appeler quelqu'un qui habite tout près de la salle en cas de problème. Le secrétariat de Podensac gérait la salle pour le compte du Syndicat du Collège et tout se passait au mieux dans l'intérêt de tous. Tout se passait, jusqu'aux dernières élections municipales.

En effet, en 2001, la municipalité de PODENSAC a changé de couleur politique. Suite à un vote, le secrétariat lui a été retiré, et donné à la commune de PORTETS, ce qui est beaucoup plus simple, n'est ce pas, pour gérer cette salle des sports du canton depuis une commune où elle ne se trouve pas.

Rentrée au Lycée.

Cette année, 21 adolescents sont inscrits pour le ramassage qui les emmène à LANGON. Ils y fréquentent, soit le Lycée d'Enseignement Professionnel, soit le lycée d'enseignement général Jean Moulin. Le transport scolaire est géré par la F.C.P.E. de LANGON. La Commune d'ILLATS lui accorde une subvention annuelle de 30 euros.

Enfin, n'oublions pas les quelques élèves qui prennent le car pour se rendre à l'Association RAMBAUD (Ecole et Collège privés), ou au lycée privé de la Sauque.

Souhaitons à tous une excellente année scolaire, couronnée de succès.

Corinne ALONSO - Gérard LACROIX - Christine CRONER

Nos Ordures Ménagères.

1 - La hausse des prix.

Cette année, après avoir reçu le bulletin municipal, prés électoral, chaque foyer a dû recevoir, entre les deux tours des législatives, sa facture poubelle, et a pu constater que nous allions payer en euros. Surprise ! Avec l'euro on paye plus cher.

L'an dernier, un foyer de trois personnes payait 684,60 F TTC ; cette année 115,37 €, soit 756 F TTC, donc 71,40 F plus cher. Belle augmentation. Mais pour quelles causes.

2 - Les nouveaux déchets de la COVED.

En date du 26 juin 2002, donc après les législatives, nous pouvions par hasard nous informer, à l'intérieur de la mairie, de l'autorisation accordée à la COVED, suite à sa demande en vue de recevoir les déchets du Gers, datée du 12 février 2002, sur la commune d'Illats.

Peut-être que nos élus n'étaient eux aussi pas informés de cette demande ? Ce qui a modifié l'arrêté préfectoral N 514822.

A quand un centre de stockage des déchets à Illats ?

Jean-Claude LAFITEAU.

Conseil Municipal du 11 juillet.

Le naturel revient au galop.

Le conseil municipal, convoqué le 11 juillet, s'est déroulé en présence d'aucun spectateur. En effet, nous avons pris connaissance de sa date et de son ordre du jour après sa réunion. Il a certainement été convoqué au dernier moment, en violation de la loi qui impose un délai de quatre jours ouvrables, sauf en cas d'urgence. Nous avons sollicité la Sous-Préfecture pour qu'elle éclaircisse la situation : la mairie lui a répondu qu'elle avait affiché la convocation le 8 juillet. Or, nous disposons d'un témoin sérieux qui affirme que le 9 juillet en fin d'après-midi, il n'y avait rien sur le panneau municipal. C'est donc notre parole contre celle de la municipalité. Rappelons toutefois un point de la loi : si le délai de 4 jours n'est pas respecté, et que la preuve en a été apportée, une procédure devant le Tribunal Administratif peut faire annuler les délibérations du conseil municipal prises ce jour là. Pourquoi la municipalité joue-t-elle au chat et à la souris avec les citoyens qui assistent aux réunions du Conseil Municipal ?

Gilles BAILLET.

Assainissement des quartiers de Condrine - Barrouil - Brouquet.

A ce jour aucune information concernant ce projet !

Rectificatif

Dans un article du précédent bulletin (le numéro 5), intitulé « La petite histoire de la Maison des Associations », il convient de préciser que la Cure était la propriété de la Commune.

La participation à la mission locale.

Elle est de 895 euros (5 870 F 82) auxquels il faut rajouter 0,15 euros par habitant soit $0,15 \times 1158$ habitants = 173, 70 euros (1 139, 40 F) pour le fonds d'aide aux jeunes (conseil municipal du 11 juillet 2002).

L'immeuble Cluchet.

La commune doit payer des frais de notaire supplémentaires qui s'élèvent à 1964, 45 euros (12 885 F 95) (conseil municipal du 19 septembre 2002).

Achat de matériel.

La municipalité a décidé l'achat d'une nouvelle tondeuse et d'un souffleur pour une somme totale de 2 100 euros (13 775 F 10) (conseil municipal du 19 septembre 2002).

Etude de la SAGE.

Vous pouvez consulter cette étude en mairie. Elle expose l'état des ressources en eau de la Gironde commune par commune (conseil municipal du 19 septembre 2002).
